

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Judi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable nous a transmis les projets de plans d'action de lutte contre le bruit

- des grands axes routiers de plus de trois millions de passage de véhicules par an
- des grands axes ferroviaires de plus de trente mille passages par an
- de l'aéroport de Luxembourg
- dans l'agglomération de Luxembourg.

ceci en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit.

Les projets de plans d'action sont déposés au secrétariat communal à Junglinster du **06.10.2020 au 04.12.2020 (60 jours)** pour examen et toute réclamation contre les projets de plans d'action doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai sus-indiqué. Les projets de plans d'action peuvent aussi être consultés sur le site internet [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu).

*Deux sessions d'information de la population se tiendront sous forme de « webinaires » aux dates suivantes:*

- le 19 octobre 2020 à 17h00 concernant les « plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg », et ;
- le 20 octobre 2020 à 17h00 concernant le « plan d'action contre le bruit aéroportuaire ».

*Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plans d'action seront publiés sur [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) dans la rubrique « actualités ». Une inscription pour participer aux webinaires n'est pas nécessaire.*

Pour le collège des bourgmestre et échevins  
le bourgmestre

le secrétaire f.f.

